

Les documents obligatoires en santé et sécurité au travail

La réglementation applicable en matière de santé et de sécurité au travail impose aux collectivités de mettre en place certains documents pour assurer une traçabilité des actions de prévention réalisées. Le tableau ci-dessous présente les principaux documents obligatoires et recommandés qu'il convient d'établir et d'utiliser, afin de traiter au mieux les risques professionnels auxquels les agents peuvent être exposés.

Les documents obligatoires

	À quoi sert-il ?	Qui le met en place ?	Qui peut participer ?
Le registre de santé et de sécurité	Consigner les dysfonctionnements ou anomalies mettant en cause la santé, les conditions de travail et la sécurité des agents Proposer des améliorations	L'Autorité Territoriale L'assistant de prévention	Chefs de services L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique
Le registre de signalement des dangers graves et imminents	Consigner les situations de dangers graves et imminents ayant fait l'objet d'un retrait de travail	L'Autorité Territoriale CHSCT et CT	L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections
Le registre de sécurité	Consigner l'organisation de la sécurité incendie, les visites de la Commission de sécurité, les résultats et rapports relatifs aux vérifications et à l'entretien des équipements de travail, installations techniques et matériel incendie	L'Autorité Territoriale	L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique
Le document unique	Identifier et évaluer les risques professionnels au sein des services de la collectivité, afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes, cohérentes, adaptées	L'Autorité Territoriale	L'assistant de prévention Chefs de services L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique Médecin de prévention
Le programme de prévention	Planifier les mesures de prévention à mettre en place pour l'année de venir	L'Autorité Territoriale	L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique Médecin de prévention
Le rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels	Dresser un bilan sur l'évolution des risques professionnels par rapport à l'année précédente : statistiques d'accidents, non-conformités réglementaires identifiées, moyens et actions de prévention mis en œuvre...	L'Autorité Territoriale	L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique Médecin de prévention
La lettre de cadrage de l'assistant/du conseiller de prévention	Décrire les missions de l'assistant/du conseiller de prévention, son champ de compétence et les moyens mis à sa disposition	L'Autorité Territoriale	L'assistant de prévention CHSCT et Comité Technique
La lettre de mission du chargé d'inspection	Décrire les missions de l'agent chargé des fonctions d'inspections, son champ de compétence, sa formation et les moyens mis à sa disposition	L'Autorité Territoriale	L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique

	À quoi sert-il ?	Qui le met en place ?	Qui peut participer ?
La fiche de risques professionnels	Recenser les risques professionnels et les effectifs exposés à ces risques	Le médecin de prévention en relation avec l'assistant de prévention	L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique
La fiche de prévention des expositions	Recenser les expositions aux facteurs de pénibilité (agents chimiques dangereux, vibrations, bruit, manutention manuelle...), la période d'exposition et les mesures de prévention mises en œuvre	L'Autorité Territoriale	L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique Médecin de prévention
La fiche de données de sécurité	Communiquer des informations sur les propriétés d'un agent ou d'une préparation chimique. Cette fiche comporte 16 points réglementaires mentionnant les propriétés physiques, la toxicité, les effets sur la santé, les mesures d'aide d'urgence, la réactivité, le stockage, l'élimination, les équipements de protection nécessaires ainsi que les mesures à prendre en cas de déversement accidentel	L'Autorité Territoriale	L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique
Le plan de prévention	Recenser et prévenir les risques liés à la coactivité lors de l'intervention d'entreprises extérieures Identifier les mesures de prévention à mettre en œuvre	L'Autorité Territoriale	Chefs de service L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique
La protocole de sécurité	Recenser et prévenir des risques liés à la coactivité lors de l'intervention d'entreprises extérieures, réalisant des opérations de chargement ou de déchargement de marchandises	L'Autorité Territoriale	Chefs de service L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique
Le permis de feu	Prévenir les risques d'incendie lors de la réalisation de travaux dits « par point chaud » (soudage, découpage, meulage) en dehors des postes de travail permanents (complément au plan de prévention lors de l'intervention d'une entreprise extérieure)	L'Autorité Territoriale	Chefs de service L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique
Le titre d'habilitation électrique	Autoriser les agents à réaliser des travaux sur ou à proximité des matériels et installations électriques. Ce document atteste que l'agent est qualifié, formé et apte médicalement	L'Autorité Territoriale	Chefs de service L'assistant de prévention CNFPT Médecin de prévention
L'autorisation de conduite	Autoriser les agents à conduire des véhicules et engins spéciaux (engins de chantier, nacelle, grue...) Ce document atteste de l'aptitude médicale, de la formation de l'agent et du contrôle des connaissances	L'Autorité Territoriale	Chefs de service L'assistant de prévention CNFPT Médecin de prévention

Les documents recommandés

	À quoi sert-il ?	Qui le met en place ?	Qui peut participer ?
Le règlement intérieur	Préciser le cadre réglementaire relatif à l'organisation de la vie au travail : modalités de recrutement, de formation, d'application des horaires, de gestion des congés... Une partie de ce règlement traite des règles applicables en matière de santé et de sécurité au sein de la collectivité	L'Autorité Territoriale	L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique
Le livret d'accueil sécurité	Document complémentaire à la formation des nouveaux embauchés sur les risques professionnels présents dans la collectivité, ainsi que sur les consignes générales applicables en matière de santé et de sécurité	L'Autorité Territoriale	Agent chargé des Ressources Humaines L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique Médecin de prévention
Les fiches de sécurité aux postes de travail	Identifier les risques liés aux activités ou situations de travail ainsi que les mesures de prévention et de protection à respecter : équipements de protection nécessaires, consignes à respecter, numéros d'urgence...	L'Autorité Territoriale	Chef de service L'assistant de prévention L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique Médecin de prévention
Les notes de service et consignes	Informers les agents sur les risques pour la sécurité et la santé qui n'ont pu être éliminés par une mesure technique ou organisationnelle ; Donner les instructions appropriées sur le comportement à avoir pour prévenir ces risques de manière à assurer sa propre sécurité ainsi que celle des autres	L'Autorité Territoriale L'Assistant de prévention	L'agent chargé des fonctions d'inspections CHSCT et Comité Technique Médecin de prévention